



Débat d'Orientations Budgétaires 2013 : l'illégalité de trop

Monsieur le Président,

Ce débat d'orientations budgétaires est illégal. Il est illégal et vous le savez.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L 3121-19 que "12 jours au moins avant la réunion du Conseil Général, le Président adresse aux Conseillers généraux un rapport, sous quelque forme que ce soit, sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises".....or, l'envoi des rapports a été effectué le 20 novembre alors qu'il aurait dû l'être le 14 novembre.

Il est donc profondément regrettable que, sciemment, vous ne respectiez pas les droits de votre opposition et aussi ceux de votre majorité à pouvoir travailler sérieusement, avec un délai minimum.

Et pourtant nous aurions souhaité participer au débat sur l'avenir d'action 70 et de destination 70 et il y avait aussi beaucoup à dire :

- Sur la hausse injustifiée des impôts en 2012 (CRC)
- Sur des dépenses de fonctionnement à la Planche des Belles Filles qui passent en 2013 de 120 000 € à sans doute plus de 300 000 €.
- Sur l'absence de nouvelle piste de rationalisation des dépenses
- Sur l'absence complète d'éléments pour la mise en œuvre concrète du schéma d'aménagement numérique
- Sur l'absence complète d'éléments sur l'offre de santé de proximité, les accueils de jour, le maintien à domicile
- Sur l'absence complète d'éléments de dispositif d'évaluation des politiques départementales

Ce n'est pas la 1^{ère} fois que vous organisez une séance illégale mais cette fois-ci, vous avez fait encore plus fort en nous transmettant non seulement le Débat d'Orientations Budgétaires mais aussi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont l'une des critiques dénonce justement le non respect des délais légaux !

En organisant un Débat d'Orientations Budgétaires illégal, votre attitude prend la forme d'une véritable provocation à l'encontre des élus de votre opposition et des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes alors même que vous avez présidé le comité de pilotage des États Généraux de la démocratie locale dont l'un des ateliers portait l'intitulé suivant : «Approfondir la démocratie territoriale et renforcer le statut de l'élu».

Alors, Monsieur le Président, nous ne cautionnerons pas un débat organisé de manière illégale et nous vous laisserons seul assumer vos responsabilités.

Frédéric BURGHARD

Président du Groupe